



Tuberculose : des mesures s'imposent !

La tuberculose, « maladie de la pauvreté », frappe à Mayotte. Deux cas viennent d'être déclarés dans des établissements scolaires de Mayotte (collège de Dzoumogné et LPO de Sada).

L'élève du lycée de Sada suivait un traitement au CHM depuis le 8 janvier. Pourtant, les membres de la communauté éducative n'ont été informés que mardi 7 février (alors même qu'un média national avait divulgué l'information la veille) et, manifestement, aucun dépistage n'est en fait prévu dans les jours qui viennent. Mais il est vrai qu'il n'y a à Mayotte que deux médecins scolaires pour 100 000 élèves et 7500 personnels...

Ces informations sont à la fois déroutantes et inquiétantes. Aussi, **la CGT éduc'action Mayotte pose la question sur toutes les lèvres : existent-ils d'autres cas et dans quels établissements (1^{er} et 2nd degrés confondus) ?**

En août 2016, le CLAT (centre de lutte anti-tuberculose) avait communiqué sur une progression de la tuberculose à Mayotte, aussi bien exogène qu'autochtone. Pourtant, seul le centre Jacaranda assure actuellement des vaccinations et le vaccin est introuvable depuis de nombreux mois dans les pharmacies.

La CGT éduc'action Mayotte demande donc que la vaccination soit possible dans d'autres centres et que toutes les dispositions nécessaires soient prises pour permettre l'approvisionnement des pharmacies en doses individuelles.

cgt.mayotte@gmail.com / 0639 94 05 98 / www.cgteducationmayotte.com